

INSERTIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 2 heures du soir, 46, Rue Maciel.
De 3 à 9 Heures du soir rue Uruguay 26.

Toute la correspondance devra être dirigée au Directeur.

Tous les manuscrits, inscrits ou non, ne sont pas rendus.

Téléphone « La Coopérative » N. 4339.

Impreso en los talleres de la imp. LATINA.

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef: J. G. BORON DUBARD - Rédaction et Administration: 46 rue Maciel.

Un Succès de l'Industrie Française

Nous nous sommes trop souvent fait l'écho à cette place des doléances de l'industrie et du commerce français à l'encontre de la Russie qui leur témoigne ses sympathies d'une façon trop platonique, pour que nous n'enregistriions pas aujourd'hui avec plaisir le brillant succès que vient de remporter l'industrie des constructions navales auprès de l'amirauté russe.

Aucune question de tarif douanier, ni aucune question de transport ne pouvaient mettre ici nos industriels en état d'inégalité vis-à-vis de leurs rivaux anglais ou allemands; il s'agissait simplement pour eux de faire valoir la supériorité de leurs produits tout en maintenant des prix qui ne fissent pas la part trop belle aux chantiers étrangers. Et cela n'était pas encore aussi simple qu'on pourrait le penser au premier abord; car ces chantiers étrangers sont trop bien ouillés, ont à leur disposition des influences trop puissantes et peuvent même dans bien des cas consentir des sacrifices que les nôtres ne sauraient supporter sans péril. Il fallait donc que les chantiers français luttassent surtout par leur bonne renommée, par la science de leurs ingénieurs, par la perfection des plans qu'ils auraient à présenter. C'est ce qu'ils ont fait et s'ils ont battu leurs concurrents, le mérite en est bien plus à eux-mêmes qu'aux « sympathies franco-russes » qu'on invoque si souvent, mais qui ne se sont pas encore manifestées d'une façon bien sensible sur le terrain économique.

Il serait cependant injuste de nier le rôle de ces sympathies, car les ingénieurs français envoyés à Saint-Pétersbourg par un de nos premiers établissements industriels en ont constaté l'effet, au moins dans les négociations engagées avec le gouvernement impérial, en vue de la conclusion d'un marché très important. Il s'agissait, en effet, d'une commande de cinq bâtiments de guerre pour le compte de la marine russe, et c'est la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée qui a obtenu cette commande atteignant en chiffre rond cinquante et un millions de francs.

Nous devons doublément nous féliciter de ce succès car si nous sommes heureux de voir l'industrie nationale bénéficier de la commande la plus élevée qui lui ait jamais été adressée par l'étranger, il nous est agréable de voir la marine impériale russe s'accroître de cinq unités de combat qui augmenteront notablement sa puissance; et nos marins eux-mêmes, si un jour ils sont appelés à combattre à côté des marins russes, seront fiers de penser que les uns et les autres ont sous leurs pieds des vaisseaux ayant même origine, quoique ne battant pas le même pavillon.

Les nouvelles unités de combat, pour la construction desquelles un marché vient d'être signé à Saint-Pétersbourg entre le gouvernement impérial et la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, se décomposent ainsi: Un cuirassé de premier rang, un croiseur cuirassé et trois contre-torpilleurs.

Les caractéristiques du cuirassé sont: Longueur 118 m, largeur 23 m, tirant d'eau 7 m 93, déplacement en charge 13.110 tonnes, puissance de la machine 16.300 chevaux, vitesse correspondante 18 nœuds. Composition de l'artillerie: 4 canons de 305 millimètres, 12 canons de 152 millimètres, 20 canons de 70 millimètres, 2 canons de 62 millimètres, système Bataouowsky, 20 canons de 47 millimètres, système Hothchikoff; 6 canons de 37 millimètres, système Hothchikoff.

Le croiseur cuirassé a les caractéristiques suivantes: Longueur 135 m, largeur 17 m 40, tirant d'eau 6 m 70, déplacement en charge 17.800 tonnes, puissance de la machine 16.500 chevaux, vitesse correspondante 21 nœuds; l'artillerie se compose de: 2 canons de 203 millimètres, 8 canons de 152 millimètres, 20 canons de 70 millimètres, 7 canons de 47 millimètres.

Eust voici les caractéristiques des contre-torpilleurs: Longueur 56 m, largeur 6 m 30, tirant d'eau moyen 1 m 97, déplacement en charge 320 tonnes, puissance de la machine 5.700 chevaux, vitesse correspondante 27 nœuds.

Ajoutons que c'est M. Lagane, l'éminent directeur des ateliers et chantiers de La Seyne, qui était à la tête de la mission que la société avait envoyée à Saint-Pétersbourg en vue d'obtenir cette commande et que le succès de la mission est dû en grande partie aux plans si bien étudiés par cet ingénieur et par ses collaborateurs. Et si nous signalons ce succès, c'est parce qu'il n'est pas personnel à une société privée, mais parce qu'il se répercute sur plusieurs industries françaises et parce qu'il apporte au travail national une part importante de bénéfice.

Il n'est que juste, d'ailleurs, que les capitaines piétés avec tant d'empressement par la France à la Russie, fassent en partie retour au travail national.

Ainsi, on a calculé que l'industrie métallurgique à elle seule recevra des commandes pour fournitures diverses

s'élevant à plus de quinze millions de francs; les salaires qui vont être distribués à cette occasion, tant aux ouvriers des Forges et Chantiers qu'aux ouvriers des industries annexes, s'élèveront à un total de trente millions de francs.

C'est ce qui a permis de dire à M. Jouët-Pastor, l'honorables président de la Société des Forges et Chantiers, à l'issue d'un déjeuner qui réunissait les membres de la mission, le conseil d'administration et les représentants de la marine russe: «Les commandes considérables dont l'exécution nous a été confiée par votre gouvernement auront d'autant plus de retentissement dans notre pays que la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée ne sera pas seule à en bénéficier, une légère et large part de nos fournitures sera exécutée par M. Delaunay-Belleval, qui a porté si haut la perfection des appareils évaporateurs multibulbaires auxquels son nom est attaché.

«Nos établissements métallurgiques nos fabricants de blindage, toutes les industries de l'armement concourent avec nous à l'exécution de nos contrats, et c'est ainsi que notre succès personnel se transforme pour ainsi dire en un succès national sur le terrain pacifique du travail et de l'industrie.»

Enfin, ce qu'il faut retenir de cet incident qui aura une place à part dans les annales de la construction française, c'est de son prestige à l'étranger. Si nos chantiers ont été dans ces dernières années l'objet de critiques assez vives de la part de ceux qui ignorent les conditions particulières dans lesquelles les placent notre régime douanier, et notre système d'organisation du travail, toutes les marines savent rendre hommage aux huites capacités de leurs ingénieurs et à l'habileté de leurs ouvriers.

La hausse de l'argent

On sait la dépréciation qu'a subie ces dernières années le métal argent. Sans grandes transactions, son cours oscille aux environs de 95 fr. le kilo. Depuis un mois et demi, on peut constater une notable hausse. A quelles circonstances est dû ce mouvement?

La guerre hispano-américaine a eu d'autres conséquences que de passionner la curiosité de l'Europe, elle a ouvert les marchés du monde entier une répercussion immédiate. On sait dans quelles proportions les blets ont montré dès l'annonce des hostilités, le conflit actuel a fait subir au cours des derniers mois des fluctuations non moins intenses, bien que plus affaiblies.

A première vue on peut s'en étonner. Passé encore pour le fer et le cuivre, mais le métal argent ne sera pas encore à fabriquer des armes à feu ni à blinder les navires. Oui, mais on n'ignore pas qu'au début d'une guerre les transactions augmentent. On commande des armes, des munitions, des approvisionnements. Pour les paiements, on a besoin de numéraire; le crédit, en effet, se resserre; le papier, qui subit naturellement une forte dépréciation, encombre la place, tandis que la monnaie or ou argent disparaît de la circulation, en vertu de cet axiome économique que la mauvaise monnaie chasse la bonne. Il faut donc créer du numéraire afin que les transactions ne soient point gênées, et comme les deux nations ennemis font toutes deux grand usage de monnaie argent, il s'est produit de fortes demandes de ce métal.

D'ailleurs la frappe de monnaie d'argent procure aux Trésors qui y recourent un bénéfice bien certain de 50 % environ du au faible prix de ce métal. Il est toujours agréable de donner au public pour 5 francs ce qui n'a coûté que 2 fr. 50. En temps ordinaire, les Etats dont la frappe n'est pas limitée—ceux qui ont adhéré à l'Union latine étant tenus par des conventions entre des limites fort rigoureuses—absorberaient de la situation, n'étant la crainte de dépréciation leur monnaie et leur crédit. En temps de guerre et devant un besoin pressant, cette inquiétude disparaît. Il vaut mieux encourager la monnaie avec 50 % de bénéfice que du papier-monnaie.

Ces facilités nouvelles, qui sont de nature à contribuer au développement des relations entre les deux pays, seront certainement bien accueillies du public.

sur les blés le budget de 1898 d'une source de revenus fort importante, va encore, bien que dans de moindres proportions, avoir une influence directe sur les moins-values budgétaires. On sait que le Trésor français est en train de frapper les pièces d'argent du nouveau modèle, dont on s'arrache les quelques exemplaires déjà parus.

Pour répondre aux exigences de sa fabrication, la Monnaie est obligée de s'approvisionner d'argent, et comme elle n'hérite que selon ses besoins immédiats, elle se trouve dépourvue de stock. L'argent ayant monté de 7 francs par kilos, c'est un bénéfice important qui échappe au Trésor français, obligé de payer 7 francs plus cher le métal dont il manque. Voilà un contre-coup bien inattendu et bien curieux de cette guerre déjà si étrange.

GEORGES PERLES.

Les colis postaux pour la Russie

On sait que le commerce français d'exportation réclamait depuis longtemps un moyen facile et économique de faire parvenir ses produits en Russie. Cette question avait préoccupé M. Maréjouls, ministre du commerce, dès son arrivée au ministère.

Le ministre a engagé à ce sujet des pourparlers avec l'administration des postes impériaux russes. Ces pourparlers viennent d'aboutir et un décret rendu sur la proposition du ministre règle le fonctionnement du nouveau service.

Depuis le 1er de ce mois, on peut envoyer des colis de 5 kilos de France en Russie. Le prix des colis postaux franco-russes est de 2 fr. 35, y compris le droit de timbres pour toutes les gares de France.

Les tarifs suivants sont perçus pour les expéditions en Russie par les gares non situées en France:

Agences du port d'embarquement en Corse ou en Algérie, 2 fr. 60, droit de timbre compris.

Gare ou agence à l'intérieur de la Corse ou de l'Algérie, 2 fr. 85, droit de timbre compris.

Agence maritime française: au Maroc, 5 fr. 25; à Tripoli de Barbarie, 3 fr. 75.

Les expéditions de colis postaux de 5 kilos en Russie, des bureaux de poste français à Zanzibar, paieront 4 fr. 75 et des bureaux de poste français à Shanghai, 5 fr. 75.

Les colis postaux pour la Russie d'Europe, y compris le grand-duché de Finlande et le Caucase, pourront être expédiés avec déclaration de valeur jusqu'à concurrence de 500 francs, moyennant un droit additionnel d'assurance de 25 centimes par 300 fr. ou fraction de 300 francs pour les colis originaire de la France continentale et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50 centimes pour les provenances de l'Algérie.

Les dimensions des colis ne pourront excéder 60 centimètres dans un sens quelconque; seront acceptés tous les colis atteignant 1 mètre de longueur, pourvu que leur hauteur ou largeur ne dépassent pas 20 centimètres.

L'indemnité due en cas de perte, de spoliation ou d'avarie pourra atteindre 25 fr. pour les colis ordinaires et de 50

